

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bruges, était assemblé en session ordinaire, au Conseil Municipal de la Mairie de Bruges, après convocation légale, sous la vice-présidence de Nathalie GRIN :

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard	x		
Fabien CATOIRE		x	
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	
LAMARQUE Emmanuelle		x	Michèle YON
POUGET-ROCHARD Anne-Céline		x	
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine	x		
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie		x	
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents : 7

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 9

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 24/06/2024

Date d'affichage de la convocation : 24/06/2024

La séance est ouverte à 17 heures 05.

Nadège BALEIX MATHE, Directrice du CCAS de Bruges assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

28 juin 2024

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.
- Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente des mois d'avril et mai.
(cf : tableau de synthèse)
- Liste des décisions.

Rappors

Finances

- 1- CCAS – Approbation du Compte de gestion du budget principal 2023.
- 2- CCAS – Compte Administratif 2023 du Budget Principal.
- 3- CCAS - Affectation définitive des résultats 2023 du Budget Principal du CCAS.
- 4- SAAD – Approbation du Compte de gestion du budget annexe SAAD 2023.
- 5- SAAD – Compte Administratif 2023 du Budget Annexe.
- 6- RA - Approbation du Compte de gestion du budget annexe RA 2023.
- 7- RA – Compte Administratif 2023 du Budget Annexe.
- 8- RA – Reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 pour le budget
Annexe.
- 9- Décision modificative au budget pour le SAAD.

Ressource Humaines

- 10- Modification du tableau des effectifs.
- 11- Revalorisation de l'engagement des agents - Action sociale en faveur des agents – Adhésion au CNAS.
- 12- Mise à jour du RIFSEEP : IFSE.

Service d'Action Sociale

- 13- SAS - Demande de subventions ALT.

Santé

- 14- Convention de partenariat pour l'organisation de la journée bien être du 5 octobre 2024.

Ressources Humaines

- 15- RH- Rémunération des agents lors des missions effectuées lors des élections.

DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 AVRIL 2024

Décision N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2024-02-03		Modification de la Régie d'Avances Multi-Services Petite enfance (Ouverture d'un Compte de dépôt de fonds).	25/03/2024
2024-03-05	Association PHIL HARMONY	Signature d'un contrat de prestations pour l'animation d'un karaoké le 02 avril 2024 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire » pour un montant de 150€ TTC (non assujetti à TVA) .	20/03/2024
2024-03-06		Signature d'un contrat de médiation avec la partie adverse en vue de l'intervention de Mme Charline HATINGUAIS, médiatrice, dans le cadre d'une instance en matière de ressources humaines et paiement des honoraires provisoires d'un montant de 444€ TTC	10/04/2024
2024-04-08	SARL ND ANIMATIONS	Signature d'un contrat de prestations pour l'organisation d'un concert de Marco ALVAREZ le 14 mai 2024 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire » pour un montant de 189,57€ HT soit 200,00€ TTC (TVA 5,5%) .	02/05/2024
2024-04-09	SARL ND ANIMATIONS	Signature d'un contrat de prestations pour l'organisation d'un concert de Margaux VANNICATTE le 04 juin 2024 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire » pour un montant de 189,57€ HT soit 200,00€ TTC (TVA 5,5%) .	02/05/2024

IV - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 avril et 24 juin 2024.

Madame La Vice-Présidente ouvre la séance en soumettant le procès-verbal de la réunion du 8 avril et 24 juin 2024 du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux sont adoptés.

Les procès-verbaux ont été adoptés par 5 voix à l'unanimité.

4 administrateurs sont arrivés après l'adoption des procès-verbaux et avant le vote des délibérations.

Nathalie GRIN est sortie de la salle avant le vote des comptes administratifs et Madame Michèle YON a été désignée « présidente de la séance ».

Adoption des Comptes Administratifs à l'unanimité soit 7 voix.

La séance est levée à 18 heures 15.

V – DELIBERATIONS :

DELIBERATION N°2024.03.01 : CCAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023.

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Ce compte répond à 2 objectifs :

- justifier de l'exécution du budget
- présenter la situation patrimoniale et financière de la commune

Ce compte retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président du CCAS.

Il peut être consulté au Service des Finances de la commune.

Le compte de gestion 2023 est identique au compte administratif 2023 de l'ordonnateur.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **APPROUVENT** le compte de gestion de l'exercice 2023.

DELIBERATION N°2024.03.02 : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution budgétaire.

A l'occasion du vote de ce Compte Administratif, il est utile de rappeler une des règles de la comptabilité M57 : l'affectation du résultat qui fera l'objet d'une délibération dédiée.

Il est rappelé que nous avons procédé à l'affectation prévisionnelle des résultats 2023 dès le Conseil d'administration du 08 avril dernier.

Les résultats alors repris sont conformes aux résultats définitifs présentés ci-après :

Fonctionnement :

> Recettes 2023 :	5 962 117,12 €
> Dépenses 2023 :	5 838 658,58 €
> Excédent 2022 :	385 451,40 €

Excédent 2023 : **508 909,94 €**

Investissement :

> Recettes 2023 : 27 263,83 €

> Dépenses 2023 : 20 367,74 €

> Excédent 2022 : 1 876,52 €

Excédent 2023 : **8 772,61 €**

Reports d'Investissement :

> Recettes 2023 : 0,00 €

> Dépenses 2023 : 16 226,87 €

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **DESIGNENT un président de séance, Michèle YON**, lors de l'absence de la Vice-Présidente qui doit se retirer au moment de l'approbation de ce compte administratif.

- **ADOPTENT** le Compte Administratif 2023 tel que présenté.

DELIBERATION N°2024.03.03 : CCAS - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

Lors de la séance du 08 avril 2024, le Conseil d'Administration a voté une affectation prévisionnelle des résultats 2023 afin d'effectuer la reprise dès le Budget Primitif 2024.

Il convient de confirmer l'affectation des résultats qui est identique à celle votée lors du Conseil d'Administration du 08 avril dernier.

Dans le cas d'une reprise des résultats, l'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser).

Le solde disponible peut alors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **EFFECTUENT** une reprise définitive des résultats 2023 ci-dessous énumérés conforme au vote du Budget Primitif 2024,
- **VOTENT** l'affectation définitive des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023	excédent	123 458,54 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	385 451,40 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	508 909,14 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023	excédent	6 896,09 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 876,52 €
Résultat de clôture (R001)	excédent	8 772,61 €
Dépenses d'investissement reportées sur 2024		16 226,87 €
Recettes d'investissement reportées sur 2024		0,00 €
Solde des restes à réaliser :	déficit	-16 226,87 €
Besoin (-) réel de financement :		7 454,26 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section de fonctionnement

(Recette budgétaire au compte R 1068) **7 454,26 €**

➔ Transcription budgétaire l'affectation définitive du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : résultat reporté N-1 501 455,68 €		R001 : résultat reporté N-1 8 772,61 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 7 454,26 €

DELIBERATION N°2024.03.04 : SAAD – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE SAAD 2023.

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Ce compte répond à 2 objectifs :

- Justifier de l'exécution du budget
- Présenter la situation patrimoniale et financière de la commune

Ce compte retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président du CCAS.

Il peut être consulté au Service des Finances de la commune.

Le compte de gestion 2023 est identique au compte administratif 2023 de l'ordonnateur.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **APPROUVENT** le Compte de Gestion de l'exercice 2023 pour le budget annexe SAAD.

DELIBERATION N°2024.03.05 : SAAD – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE

Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution budgétaire.

A l'occasion du vote de ce Compte Administratif, il est utile de rappeler une des règles de la comptabilité M57 : l'affectation du résultat qui fera l'objet d'une délibération dédiée.

Il est rappelé que nous avons procédé à l'affectation prévisionnelle des résultats 2023 dès le Conseil d'administration du 08 avril dernier.

Les résultats alors repris

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **DESIGNENT un président de séance, Michèle YON**, lors de l'absence de la Vice-Présidente qui doit se retirer au moment de l'approbation de ce compte administratif.

- **ADOPTENT** le Compte Administratif 2023 tel que présenté.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		4 938,42		3 168,84	0,00	8 107,26
Opérations de l'exercice	704 329,16	646 703,88	244,00	470,16	704 573,16	647 174,04
TOTAUX	704 329,16	651 642,30	244,00	3 639,00	704 573,16	655 281,30
Résultats de clôture		-52 686,86		3 395,00		-49 291,86
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	-52 686,86	0,00	3 395,00	0,00	-49 291,86
RESULTAT DEFINITIFS		-52 686,86		3 395,00		-49 291,86

DELIBERATION N°2024.03.06 : RESIDENCE AUTONOMIE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE RA 2023.

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Ce compte répond à 2 objectifs :

- Justifier de l'exécution du budget
- Présenter la situation patrimoniale et financière de la commune

Ce compte retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président du CCAS.

Il peut être consulté au Service des Finances de la commune.

Le compte de gestion 2023 est identique au compte administratif 2023 de l'ordonnateur.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **APPROUVENT** le Compte de Gestion du budget annexe de la Résidence Autonomie de l'exercice 2023.

DELIBERATION N°2024.03.07 : RESIDENCE AUTONOMIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE.

Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution budgétaire.

La présentation en est faite dans le tableau ci-annexé.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **DESIGNENT un président de séance, Michèle YON**, lors de l'absence de la Vice-Présidente qui doit se retirer au moment de l'approbation de ce compte administratif.

- **ADOPTENT** le Compte Administratif 2023 tel que présenté.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		94 026,63		15 904,82	0,00	109 931,45
Opérations de l'exercice	492 445,35	463 742,64	2 288,28	3 535,63	494 733,63	467 278,27
TOTAUX	492 445,35	557 769,27	2 288,28	19 440,45	494 733,63	577 209,72
Résultats de clôture		65 323,92		17 152,17		82 476,09
Restes à réaliser			0,00		837,88	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	65 323,92	0,00	17 152,17	837,88	82 476,09
RESULTAT DEFINITIFS		65 323,92		17 152,17		81 638,21

DELIBERATION N°2024.03.08 : RESIDENCE AUTONOMIE - REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE.

Vu l'instruction codificatrice M22 du 31 mars 2009,

Vu l'instruction du 12 juillet 2018,

Vu l'instruction interministérielle du 26 novembre 2020,

Lors de la séance du 08 avril 2024, le Conseil d'Administration a voté une affectation prévisionnelle des résultats 2023 afin d'effectuer la reprise dès le Budget Primitif 2024.

Il convient de confirmer l'affectation des résultats qui est identique à celle votée lors du Conseil d'Administration du 08 avril dernier.

Le solde disponible peut alors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	déficit	-28 702,71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	94 026,63 €
Résultat de clôture à affecter (A1) :	excédent	65 323,92 €

Résultat de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	excédent	1 247,35 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent	15 904,82 €
Résultat de clôture (R001) :	excédent	17 152,17 €
Restes à réaliser 2023 :		837,88 €
Reste à percevoir 2023 :		0,00€
Solde des restes à réaliser :	déficit	-837,88€
Excédent de financement net		16 314,29 €

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation définitive du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : résultat reporté N-1 65 323,92 €		R001 : solde d'exécution reporté 17 152,17€

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à **REPRENDRE** et à **AFFECTER** les résultats 2023 sur le budget primitif 2024.

DELIBERATION N°2024.03.09 : SAAD : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2024

Compte tenu des impératifs de gestion,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **MODIFIENT** le Budget 2024 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement					
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation		
64111	Rémunération du personnel non médical – Personnel titulaire et stagiaire – Rémunération principale	90 000,00 €	7488	Autres subventions et participations	90 000,00 €
Total dépenses fonctionnement		90 000,00 €	Total recettes fonctionnement		90 000,00 €

Investissement					
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Total des dépenses d'investissement		0,00 €	Total des recettes d'investissement		0,00 €

TOTAL GENERAL	90 000,00 €	TOTAL GENERAL	90 000,00 €
----------------------	--------------------	----------------------	--------------------

La prochaine séance se déroulera le lundi 14 octobre 2024 à 18 heures à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Clôture de la séance à 19 heures 45.